

**Question :**

A l'occasion du conseil du 21/03/2017, le collège veut publier les jetons de présence des conseillers communaux et des conseillers CPAS qu'ils perçoivent en raison de leur mandat communal.

Parce que ces jetons de présence sont un reflet de l'activité des conseillers communaux et parce que cela n'est pas exprimé explicitement dans la publication, j'aurais aimé recevoir les informations suivantes :

Les réunions des commissions sont ouvertes à tous les conseillers communaux, y compris pour ceux qui n'en sont pas formellement membres. Est-ce exact que les jetons de présence soient versés uniquement aux membres des commissions (comme mentionné dans le rapport annuel communal) ?

Pourriez-vous me faire parvenir une liste de toutes les réunions des commissions de l'année 2016 avec mention des membres présents du conseil communal et du collège, et mentionner également les membres présents qui n'ont pas reçu de jeton de présence ? Pourriez-vous me communiquer ces renseignements pour 2015, 2014 et 2013 ? Pourriez-vous me communiquer les mêmes renseignements pour les séances du conseil de 2016 2015, 2014 et 2013 ?

Merci d'avance !

**Réponse :**

Nous vous remercions de votre question écrite.

En ce qui concerne les jetons de présence des conseillers communaux, l'article 60 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal est respecté. Cet article stipule ce qui suit : « Pour chaque réunion du conseil ou les réunions des commissions pour lesquelles ils ont été désignés, les membres perçoivent un jeton de présence. Un jeton est alloué à chaque membre présent lorsqu'il y a une réunion des commissions réunies. Il ne sera alloué de jeton de présence qu'aux membres qui auront assisté aux trois quarts des points repris à l'ordre du jour ».

A l'occasion de votre question écrite, nous avons complété notre fichier relatif à la participation des membres du conseil communal. Le collège a décidé de publier ces données sur le site afin de promouvoir la transparence et le contrôle. Ces données seront injectées après chaque séance du conseil ou après chaque commission.

Veillez trouver en annexe, les documents suivants :

- La composition des commissions
- La participation des conseillers communaux à chaque réunion du conseil ou des commissions pour la période 2013-2016.

Nous espérons avoir répondu à votre question et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, nos salutations distinguées.